



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2023 A 19 HEURES

Présents : Messieurs CHEVAUX Bruno, DEBBAH Joël, DESGUILLE Daniel et Rodolphe, CLAIROTTE Christian, DUQUENNE Jean-Michel, LORNET Denis, Mesdames JOUILLE Jocelyne et BERTHAUD Vanessa

Excusés : Monsieur MARESCHAL Rémi et Mme QUIZEL Aurélie (procurations à M. LORNET et Mme JOUILLE)

Ecoquartier le Meix Ravas

Le Maire fait le point sur les constructions de l'écoquartier : il reste 5 parcelles dont le lot 22 qui intéresse des particuliers.

D'autre part, le Conseil Municipal décide de planter 4 arbres : 2 cerisiers, 1 pommier et 1 mirabellier sur une partie enherbée restante, propriété de la commune.

Convention de mise à disposition commune/AF

L'Assemblée renouvelle la convention de mise à disposition de la secrétaire de mairie dans les mêmes conditions que l'année dernière.

Syndicat des Eaux du Recépage

Le Maire présente le rapport annuel 2022 du SER. Le rapport fait état de la performance du réseau : 817 479m³ d'eau sont produits. Aucun apport extérieur au réseau vient gonfler la production. Parmi la quantité distribuée, on note cependant une perte de 163 121m³. Les 654 358m³ restant sont autorisés à être consommés. Ainsi, le rendement du réseau de distribution est à 80%, c'est mieux qu'en 2021 (70%).

ONF

Les travaux en forêt pour 2024 sont estimés à 10 143.49 € toutes charges comprises selon un devis établi par l'ONF.

Concernant l'affouage, le tirage au sort se fera le 25/11/2023 à 9 heures au banc Mercier.

Tarification du cimetière

L'Assemblée maintient à 87 euros/m² le tarif de la concession dite « trentenaire »,
 139 euros/m² le tarif de la concession dite « cinquantenaire »
 390 euros/la place, pour le columbarium, pour une durée de 30 ans.

Ces tarifs sont applicables à compter du 01/01/2024.

Taxes locales

L'Assemblée maintient pour l'année 2024, les taux votés en 2023 à savoir : taux de la taxe sur le foncier bâti à 37,36 % et le taux de la taxe sur le foncier non bâti à 22,91 %.

Subventions

Les Conseillers Municipaux décident d'allouer les subventions aux organismes comme suit pour l'année 2024 :

ORGANISMES	Président		MONTANT	
	Nom Prénom	Adresse du siège ou Président	En €	Évolution
C.C.A.S. d'AUMUR	CHEVAUX Bruno	Mairie d'AUMUR	2 500	-
Association Foncière d'AUMUR	ROBERT Pierre	Mairie d'AUMUR	1 300	↑
Souvenir Français AUMUR/ ST AUBIN	THIEBAUD Pierre	16 rue de l'Église LONGWY/DOUBS	50	-
Amicale des Pompiers de ST AUBIN	JUNOD Patrick	14 rue François BACHUT ST AUBIN	100	-
Anciens Combattants	HUMBLLOT Jacques	2 rue du Levant SAINT- AUBIN	50	-
Resto-Chats	DUFOUR Nicole	ZA rue du Parc ABERGEMENT-LA-RONCE	50	-
Banque Alimentaire du Jura	JOHANN Maryse	Mairie de ST CLAUDE	50	↑
Trompettes de ST AUBIN	CHARLOT Daniel	13 rue de Lons SAINT-AUBIN	60	-
Anim'Aumur	PETIT Vincent	28 rue du Bois AUMUR	3 000	-
Amicale pour le don du sang	JEANNEY Véronique	20 rue du Loup TAVAUX	50	-
Rock'N'Roul	BRESSON Jacques	5 Rue du 8 Mai AUMUR	0	↓

Tarifs de location de la Salle des Fêtes

Quelques changements sont à noter pour 2024 (+ 5%) :

TARIFS POUR LA LOCATION DE LA SALLE AVEC OU SANS VAISSELLE	HABITANTS D'AUMUR (en euros)	HABITANTS HORS COMMUNE (en euros)
Pour un apéritif	56	100
Pour une journée	143	245
Pour 2 jours consécutifs	206	340
Pour une journée vente ou exposition	60 (idem 2022)	

La consommation électrique reste à 0.25 € par Kw/h. Une caution de 152 euros sera sollicitée comme en 2023.

Education

Le Maire présente le compte-rendu du conseil d'école primaire publique de SAINT AUBIN. Les priorités du nouveau ministre de l'éducation nationale sont données : une école qui instruit, émancipe et protège. Un nouveau règlement intérieur est adopté et remis aux familles. Les projets sont cités. On compte parmi eux, un projet tennis pour 5 classes, la mise en place d'activités physiques quotidiennes, des sorties au cinéma et un après-midi jeux de société. Enfin, les travaux nécessaires à réaliser par la commune de SAINT AUBIN sont énumérés. Le Conseil Municipal en prend acte.

Personnel Communal

Au vu des résultats de l'année des employés communaux, le Conseil Municipal décide d'octroyer 200 euros au titre du Complément Indemnitaire Annuel à la secrétaire de mairie et à l'employé technique.

Repas des Anciens

Les inscriptions sont en cours. Il aura lieu, pour rappel, le 18/11 et sera préparé par M. DURIEZ, traiteur à TAVAUX.

Cérémonie du 11 Novembre

Elle débutera à 10 heures dans la cour de la mairie.

Noël des enfants

Il aura lieu le 16 Décembre prochain à partir de 14 heures 30. Deux animations de magie sont prévues par Monsieur LAVRUT, d'une durée de 1 heure pour le coût de 400 euros et par PILOU d'une demi-heure pour un coût de 100 € TTC. Elles seront suivies d'un goûter avec la venue du Père Noël. Les invitations aux ayants-droits (enfants domiciliés à AUMUR de 0 à 11 ans) seront distribuées dans les boîtes aux lettres.

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

La loi 3DS prévoit la modification des modalités de gouvernance des CCAS dans l'objectif d'assurer une meilleure pérennité du service rendu. Un décret précise la mise en œuvre concrète de ces modifications. En conséquence, le Conseil Municipal a élu Monsieur Joël DEBBAH vice-Président et Madame Vanessa BERTHAUD vice-Président délégué chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du vice-Président.

Total Energie

Le Maire présente le compte-rendu annuel concernant la conduite d'Ethylène Est. Le Conseil Municipal en prend acte.

Environnement

Suite aux étés très secs et dans un souci de préserver l'eau, le Conseil Municipal décide d'installer une cuve de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des fleurs. Elle sera installée dans le prolongement de l'atelier municipal. Des devis seront demandés. Cette réalisation pourrait se faire au printemps 2024.

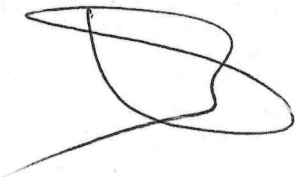
1^{er} atelier participatif « restauration des mares du 30/09/2023 ». Il a connu un franc succès avec la participation d'une vingtaine de personnes bénévoles d'AUMUR. De nombreux jeunes ont donné la main. Une mare a été nettoyée. Un prochain atelier est prévu au printemps 2024.

Inauguration du City Stade du 28/10/2023

Elle s'est déroulée en présence d'environ 70 personnes.

Le Maire,
M. CHEVAUX

Le secrétaire de séance
M. CLAIROTTE



DELIBERATIONS PRISES A L'UNANIMITE

D230311051	Subventions
D230311052	Prix des concessions au cimetière pour 2024
D230311053	Tarifs salle des fêtes 2024
D230311054	Acceptation devis ONF
D230311055	Complément Indemnitaire Annuel (CIA)
D230311056	Renouvellement mise à disposition de la secrétaire AF
D230311057	Récupération eaux de pluie
D230311058	Taxes locales
D230311059	Centre Communal d'Action Sociale

